



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 20 mars 2019
Date d'affichage : 20 mars 2019

SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Roland GANSOINAT (suppléant de Pascal ROUGIER), Fabien GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLIERE

Absents représentés :

Josette BREYSSE, Jean-Claude PAPUT, Pascal ROUGIER, Éric GOLD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Fabien GASTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-54 : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER : NOMADNUMERIQUE

Rapporteur : Robert IMBAUD

Monsieur le Vice-Président expose que le programme LEADER 2014-2020, géré par le GAL Pays Vichy-Auvergne, est un programme qui vise à renforcer ou concevoir des stratégies locales de développement

Le projet numérique de la Communauté de Communes Plaine Limagne répond aux objectifs stratégiques et opérationnels de la fiche action n°2 : Pour une offre de services élargie au niveau du Pays.

Nomadnumérique entend aller à la rencontre de tous les publics et porter une attention particulière aux habitants habituellement éloignés de la transition numérique. La devise de ce projet est : découvrir,

apprendre, partager avec les nouvelles technologies. Un Fab animateur sera recruté pour faire vivre le projet Nomadnumérique qui entend aller à la rencontre de tous les publics au moyen d'un véhicule équipé d'ordinateurs portables, imprimante 3D...

Nomadnumérique vise à atteindre 2 objectifs :

- D'une part, faire du numérique une chance pour tous, 13 millions de français sont en difficulté face au numérique. Seuls 60 % des français résidant dans les communes rurales se disent compétents pour utiliser un ordinateur. La nécessité d'accompagner ceux qui sont en difficultés avec le numérique est primordiale pour garantir l'accès aux droits, l'appropriation des potentialités numériques par tous et le plein exercice de la citoyenneté, tout en préparant la société aux évolutions technologiques de demain.
- D'autre part, développer le "FAB Limagne" qui a été inauguré le 17 novembre dernier. Il s'agit de la réalisation du premier projet d'investissement des élus de Plaine Limagne. Cet espace de travail sur 2 niveaux, situé 3 place François Seguin à Maringues, est un laboratoire de fabrication collaboratif, participatif, intergénérationnel ouvert à tous.

Il est proposé de présenter un dossier LEADER afin de relever le défi de l'inclusion numérique, levier de l'insertion sociale et économique qui vise à rendre le numérique accessible à chacun et à favoriser l'acquisition des compétences. La devise de ce projet est : découvrir, apprendre et partager avec les nouvelles technologies.

Les élus de la Communauté de communes Plaine Limagne souhaitent mener une politique ambitieuse d'inclusion et d'aménagement du territoire par le biais du numérique. En effet, l'exécutif a travaillé à la construction d'une stratégie de développement autour du numérique, le numérique étant considéré comme un levier de développement.

Une feuille de route a été présentée au conseil communautaire du 12/07/2018. La prise d'une nouvelle compétence facultative avec un bloc "numérique" a été actée par arrêté préfectoral du 04/12/2018.

La feuille de route numérique Plaine Limagne se décline en 3 axes :

- Favoriser l'aménagement numérique des 25 communes en termes de téléphonie mobile et de débit internet.
- Construire une stratégie intercommunale d'inclusion numérique avec nos partenaires institutionnels et notamment dans nos trois bourgs-centres autour du "FAB Limagne" à Maringues, du siège à Aigueperse et de la MSAP (Maison de Services Aux Publics) à Randan. Il faut permettre l'accès de tous à ces nouveaux services. Il faut garantir un territoire inclusif en donnant la place à chaque citoyen.
- Continuer la transformation numérique de l'administration communautaire pour développer les nouveaux usages et faciliter la vie des administrés

Durant l'année 2018, les élus ont travaillé à la création d'un Fab Lab qui a été inauguré le 17/11/2018. Un Fab animateur a été recruté afin d'ouvrir en décembre 2018. Il s'agit aujourd'hui de renforcer l'équipe au sein du nouveau service des usages numériques formalisé au sein de l'organigramme.

Ce projet répondant aux objectifs stratégiques du GAL Pays Vichy-Auvergne, une aide financière sera sollicitée dans le cadre du programme européen LEADER.

Le budget prévisionnel présenté est le suivant :

Postes principaux de dépenses	Montant en euro	Aides publiques	Montant en euro	%
Matériel et Equipement	12 542.60	FEADER	48 665.00	80
Rémunération	32 920.56	Ressources propres	12 166.24	20
Logistique	6 600.00			
Communication	3 830.00			
Charges indirectes éligibles	4 938.08			
Total HT	60 831.24	Total	60 831.24	100

Suite à l'exposé de Monsieur le Vice-président,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider le dossier de demande de subvention LEADER et le budget prévisionnel concernant le projet numérique de la Communauté de communes,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer la demande de subvention LEADER auprès du GAL Pays Vichy-Auvergne,
- de signer tout document afférent à cette affaire,
- dit que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2019.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 01 avril 2019

Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

